

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1005

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 24 juin à 15 heures 45, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 11

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Marcelle ARSAC,
Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane
JOUFFRE, Aubierge POULAIN, Marie-Paule
ZIMMERMANN
Messieurs Christian COSTE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 11

Étaient absents excusés :

Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON,
Olivier CALAY-ROCHE, Alain DURAND et Michel
COMMUNAL.

Mesdames Françoise NICOLAÏ et Eliane DELOY

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoir :

Mme NICOLAÏ donne pouvoir à Mme EICKMAYER

 

Tableau des effectifs du personnel titulaire
Mise à jour au 1^{er} juillet 2025

LA SEANCE SE POURSUIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu la délibération n°983 approuvant les tableaux des effectifs du personnel du CCAS au 1^{er} janvier 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Aussi, compte tenu des besoins, Il y a lieu de prévoir une modification des tableaux des effectifs du personnel du CCAS afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et l'organigramme et de permettre les recrutements sur des postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Il est donc proposé d'articuler le tableau des effectifs en fonction :

- 1) de l'ouverture et de la fermeture de postes induites par les entrées et sorties de fonctionnaires depuis le 1er janvier 2025.
- 2) de la création des emplois suivant :

Personnel titulaire

Avancement de grade :

Filière sociale :

- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, catégorie A, un poste à temps complet

Filière technique :

- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, un poste à temps complet

Réussite du concours, filière médico-sociale :

- Auxiliaire de puériculture de classe normale, catégorie B, un poste à temps complet

Promotion interne, filière administrative :

- Attaché, catégorie A, un poste à temps complet
- Rédacteur, catégorie B, un poste à temps complet

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour des tableaux des effectifs du personnel titulaire arrêté au 1er juillet 2025, tel que présenté et annexé ci-après.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tableau des effectifs théoriques du personnel titulaire du C.C.A.S. d'Orange

01/07/2025

CAT.	Nomination des emplois	Temps de travail	Situation au 01/01/2025		Propositions de révision				après révision situation au 01/07/2025		ETP
			Ouverts	Pourvus	+		-		Ouverts	Pourvus	
			O	P	O	P	O	P	O	P	
	I - FILIERE ADMINISTRATIVE										
A	Attaché	TC	1	1	1				2	1	1
B	Rédacteur principal de 1ère classe	TC	1	0					1	0	0
B	Rédacteur	TC	2	2	1				3	2	2
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	4	3		1			4	4	4
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC	7	2				1	7	1	1
C	Adjoint administratif	TC	10	3					10	3	2,8
	II FILIERE TECHNIQUE										
C	Agent de maîtrise principal	TC	1	1					1	1	0
C	Agent de maîtrise	TC	1	0					1	0	0
C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	1	1	1				2	1	1
C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC	5	3					5	3	4
C	Adjoint technique	TC	9	6					9	6	3
	III FILIERE SOCIALE										
A	Assistant socio-éducatif	TC	2	1		1			2	2	2
A	Assistant socio-éducatif (28h)	TNC	1	0					1	0	0
A	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	TC	1	1	1				2	1	1
A	Educateur jeunes enfants	TC	6	2					6	2	2
C	Agent social principal de 1ère classe	TC	4	4					4	4	3,5
C	Agent social principal de 2ème classe	TC	11	7				1	11	6	4,5
C	Agent social (17h30)	TNC	3	0					3	0	0
C	Agent social (21h)	TNC	1	0					1	0	0
C	Agent social (28h)	TNC	3	3					3	3	2,4
C	Agent social	TC	17	8					17	8	6,2
	IV FILIERE MEDICO-SOCIALE										
A	Puéricultrice Hors classe	TC	1	1					1	1	1
A	Infirmière soins généraux hors classe	TC	1	1					1	1	0,8
A	Infirmière en soins généraux	TC	1	1					1	1	1
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	5	4				1	5	3	3
B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	15	15	1				16	15	6,6
	V FILIERE ANIMATION										
B	Animateur	TC	2	1					2	1	0,9
B	Animateur	TNC	1	0					1	0	0
C	Adjoint d'animation	TNC	1	0					1	0	0
C	Adjoint d'animation	TC	3	1					3	1	0
			121	72	5	2	0	3	126	71	53,7

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025



ID : 084-268400744-20250624-DELIB1005-DE